

par une étroite dépendance, il couronna Charlemagne empereur l'an 800, la veille de Noël, en présence du peuple romain assemblé. Eginhard a dit naïvement que le Pontife voulut, dans cette circonstance, ménager une surprise agréable au monarque frank (1). Si l'on regarde aux apparences, il y eut, en effet, quelque chose comme une surprise; mais si l'on pénètre dans le fait, si l'on pèse les intérêts réciproques des personnages qui l'accomplirent, on en juge autrement. Il est difficile de croire que des hommes aussi sages que Léon III et Charlemagne, se soient portés, d'une manière presque instinctive, l'un à faire un empereur, l'autre à le devenir, improvisant de la sorte un empire. Il est difficile de croire que de tels hommes n'aient point calculé et accepté, dans le secret d'une négociation préalable, toutes les conséquences inouïes qui allaient découler de cet événement (2).

En effet, l'imposition spontanée du titre d'empereur faite à un roi par un pape, et l'acceptation spontanée de ce titre par ce roi sont, sans contredit, la chose la plus hardie, la plus considérable, la plus féconde en résultats sociaux qui eût été faite en faveur de la papauté et par la papauté, depuis l'origine de l'Eglise. Ainsi, le pouvoir spirituel ne se faisait pas seulement du plus grand des pouvoirs temporels un protecteur dévoué: il rangeait de plus ce pouvoir sous sa suprématie et l'obligeait à reconnaître en lui un droit divin dont il relevait. Le principe une fois posé, la logique du peuple tira aisément les conséquences. Aussi l'opinion que le pape seul faisait les empereurs, qu'il avait le droit de les juger, de les déposer même, passa-t-elle dans le droit public des nations européennes (3).

Cependant, bien que le pouvoir temporel fût subjugué, l'autorité, qui était devenue suzeraine, devait lutter beaucoup encore avant de lui faire adopter les conditions de sa vassalité. Le plus

(1) *In vita Caroli Magni*, lib. II. — *Monachus S. Galli in vita Caroli*, l. I, c. 28.

(2) Voir Sigonio, *Hist. de Regno Italiæ*, lib. IV.

(3) Voir là-dessus les chapitres XXIV et XXVII du tome I des *Rapports entre les deux puissances*, et le *Pouvoir des Papes au moyen âge*, 2<sup>e</sup> partie.